

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 918-20091124

QUÉBEC

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 70 – Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Bernier (Montmorency)

M. Billette (Huntingdon)

M. Carrière (Chapleau)

M. Dubourg (Viau)

M^{me} Gagnon-Tremblay (Saint-François), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

M^{me} Richard (Marguerite-D'Youville), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale, en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)

Autre participante :

M^{me} Isabelle Marcotte, conseillère en matière de régimes collectifs de retraite, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 01, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Gagnon-Tremblay (Saint-François) et M^{me} Richard (Marguerite-D'Youville) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de procéder à une discussion d'ordre générale sur l'ensemble des articles du projet de loi et de procéder ensuite à la mise aux voix des articles.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Marcotte de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Articles 1 à 32 : Les articles 1 à 32 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

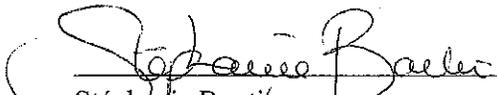
REMARQUES FINALES

M^{me} Richard (Marguerite-D'Youville), M^{me} Gagnon-Tremblay (Saint-François) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) font des remarques finales.

À 15 h 24, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Stéphanie Boutin


Alain Paquet

SB/ag

Québec, le 19 novembre 2009